



Question écrite n° 2520

## Quel appui pour les proches-aidant ?

Le proche-aidant est une personne qui donne son temps pour prendre soin d'une personne de son entourage. Cette personne peut être un membre de la famille ou un ami qui a des problèmes de santé ou qui suit le processus normal du vieillissement.

90 % de l'aide et des soins aux personnes âgées qui sont en perte d'autonomie et qui présentent des problèmes de santé sont assurés par les familles.

Les responsabilités inhérentes aux soins donnés aux proches âgés sont la plupart du temps assurées par les femmes et bien souvent par les conjointes, elles-mêmes âgées et vulnérables.

Parmi les hommes âgés qui sont aidants, 60 % passent 12 heures et plus par jour à des activités liées aux soins de leur épouse, soit un minimum de 84 heures par semaine.

Il faut aussi parler de l'action des proches des handicapés de tous âges, action généralement assumée par les familles et les proches.

Les études démontrent que les proches-aidants perçoivent un lourd fardeau psychologique. Ils sentent qu'ils n'en font jamais assez ou qu'ils sont impuissants face à tous les défis qui se présentent à eux. Il est possible pour les proches-aidants d'améliorer leur bien-être en utilisant certaines approches de gestion du stress. Il existe aussi des aides sociales, ménagères ou même financières qui peuvent soulager les proches-aidant ou qui peuvent offrir un relai pour leur permettre de prendre un peu de répit.

Malheureusement, trop souvent les personnes concernées ne connaissent pas les ressources qui sont à leur disposition et supportent seules et dans la discrétion une tâche de partenaire de l'action sanitaire et sociale indispensable.

Cette question a fait l'objet de nombreuses publications, d'initiatives plus ou moins locales et même d'un congrès international qui s'est tenu du 13 au 15 septembre 2011 à Lausanne.

**Nous demandons au Gouvernement de nous renseigner sur les mesures et aides dont peuvent bénéficier les proches-aidant dans le canton du Jura et de nous dire s'il entend publier et diffuser cet inventaire à l'intention de la population jurassienne.**

Merci d'avance !

Delémont, le 5 septembre 2012

AU nom du groupe PCSI

Jean-Paul Miserez